

J'ai le plaisir de vous informer que le Conseil municipal se réunira en l'Hôtel de Ville – salle du Conseil – **le 25 février à 20 heures 00**, et vous prie de bien vouloir assister à cette réunion.

Le Maire,



FINANCES

1. Décisions du Maire sur la base de ses délégations

ADMINISTRATION

2. Convention avec la Protection Civile de l'Hérault
3. Demande de protection fonctionnelle – Information portée à l'ordre du jour du Conseil municipal

RESSOURCES HUMAINES

4. Création d'un Comité Social Territorial local commun entre la ville et le CCAS de Sérignan
5. Création d'emplois non permanents pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité (article L.332-23 2° du Code Général de la Fonction Publique)

URBANISME

6. Charte « je ne gaspille pas l'eau » – Bilan
7. Avis sur le Programme Local de l'Habitat (PLH) 2025-2030 arrêté par la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée

QUESTIONS DIVERSES

RAPPEL

Accès aux dossiers préparatoires et aux projets de contrats : ces documents sont consultables en Mairie durant les 2 jours précédant la séance et le jour de la séance du Conseil Municipal. Dans l'hypothèse où le quorum ne serait pas atteint lors de ce Conseil, un second Conseil serait organisé le 04 mars 2026 à 20 heures 00 avec le même ordre du jour en l'Hôtel de Ville. Cette convocation et les documents qui l'accompagnent resteraient valables pour cet éventuel Conseil.